

## Thibault RENART

---

**De:** Eric MARTINEZ <eric.martinez@sdis09.fr>  
**Envoyé:** mardi 22 novembre 2022 10:04  
**À:** Thibault RENART  
**Objet:** réponse SDIS gabrielat 2 Dossier : N° PA 009 225 22 K0004  
**Pièces jointes:** Guide aménagement PEI.pdf; PRS\_DECI\_RDDECI DOCUMENTATION\_RDDECI.pdf

Bonjour,

Je vous renvoie le courriel concernant Gabrielat 2 qui est revenu en défaut sur ma messagerie.

Merci d'accuser réception pour savoir si il vous a bien été délivré.

Cordialement

----- Message transféré -----

**Sujet :** Porjet de réponse gabrielat Dossier : N° PA 009 225 22 K0004  
**Date :** Fri, 18 Nov 2022 12:32:55 +0100  
**De :** Eric MARTINEZ <eric.martinez@sdis09.fr>  
**Copie à :** [benoit.delpas@sdis09.fr](mailto:benoit.delpas@sdis09.fr)

Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous les différents éléments pris en compte par le service prévision :

1. **Accessibilité** :

La zone d'activité gabrielat 2 va comporter 12 lots et sera accessible par la voie créée du côté du hameau de TREMEGE en parallèle de la route de trémège.

Nous demandons que l'accès prévu côté opposé à l'ouest sur la RD 820 qui apparaît sous la forme d'un rond-point puisse faire parti de ce projet pour permettre l'intervention des secours dans de bonnes conditions notamment en fonction des vents dominants.

2. **DECI** :

La DECI doit être conforme au RDDECI et au guide d'aménagement des PEI que vous les trouverez en pièces jointes.

Nous notons :

1. La présence de 2 bâches incendie de 120 m<sup>3</sup> situées côté sud-est du lot N° 201 pour la première et côté sud du lot N°209 pour la seconde. Elles doivent être conformes au guide d'aménagement des points d'eau incendie (PEI). Le service prévision sera sollicité pour valider l'emplacement et la position avant la mise en place du Poteau et de la bâche ;
2. Que l'article 4 du PA 10.2 prévoit que la défense incendie des espaces publics et risques courants des parcelles privées est assurée par l'aménageur qui est garant de son installation et de son entretien. La

défense des risques particuliers des activités en partie privative doit être assurée par chacun des colotis...

Cordialement.



**Lieutenant Eric MARTINEZ**

Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ariège

Groupement Opérations - Chef du Service Mise en Oeuvre et Suivi Opérationnel

Téléphone : 05.61.05.48.04 – Poste interne : 48 04 – Email : [eric.martinez@sdis09.fr](mailto:eric.martinez@sdis09.fr)